

AR Prefecture

016-211602792-20240325-D_18_2024_2503-DE
Reçu le 10/04/2024
Publié le 10/04/2024

Commune de Rioux-Martin**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal****SEANCE du lundi 25 mars 2024****À 18 h 30**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de RIOUX-MARTIN, se sont réunis à la Mairie de RIOUX-MARTIN en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités locales.

Présents : PANNETIER Gaël – ANTOINE Laurent – DEMPTOS Bruno – MERCADE Marie-Joëlle – VESSIERE Jean-François – JALLET Bernard – NAU Étienne – MILHAC Jean-Philippe – BERNARD Sarah, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.

Absents excusés : MAÏS Marie-Claire – MATHIEU Audrey

Secrétaire de séance : MERCADE Marie-Joëlle

Date de la convocation : 12 mars 2024

Objet : Subvention pour le voyage scolaire de quatre collégiens en 2024

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de l'équipe éducative du collège Théodore Rancy de Chalais, qui organise deux voyages scolaires :

- l'un en Espagne au mois d'avril pour les élèves des deux classes de 3°,
- et l'autre au moins de juin dans les Pyrénées, pour les élèves des classes de 5°.

4 élèves de notre commune y participeront :

- 2 élèves en 5°, iront dans les Pyrénées,
- 2 élèves en 3° iront en Espagne.

C'est pour cette raison que le collège de Chalais sollicite la commune de RIOUX-MARTIN, pour l'octroi d'une aide qui permettrait de réduire la participation financière réclamée aux familles.

Cette contribution financière se fera sous la forme d'un don et le versement s'effectuera directement auprès des familles concernées.

Résolution :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents (9 votants et 9 voix pour) DECIDE :

AR Prefecture

016-211602792-20240325-D_18_2024_2503-DE
Reçu le 10/04/2024
Publié le 10/04/2024

- **De VERSER** une subvention de 50 € par élève de RIOUX-MARTIN, pour les deux voyages scolaires du collège de Chalais, dans les Pyrénées et en Espagne.
Soit un total de 200 € pour les 4 élèves scolarisés au collège de Chalais et venant de RIOUX-MARTIN,
- **De VERSER** cette subvention, d'un montant de 50 € par élève, sous forme de don, directement auprès des familles, après réalisation des voyages,
- **D'INSCRIRE** cette somme de 200 € au budget primitif 2024,
- **De DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de toutes pièces s'y référant.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que
dessus.

La secrétaire de séance
Marie-Joëlle MERCADE



Le Maire,
Gaël PANNETIER

